

Lueur d'Orient : Concrétisation des projets et extensions



La « petite école » de Lueur d'Orient (province de Takeo)

Il y a un peu plus d'un an, dans ces colonnes, l'association Lueur d'Orient à Tétéghem parlait de ses projets qui étaient à l'époque en voie d'achèvement : le microcrédit et l'ouverture d'une annexe en province. C'est maintenant chose faite : les deux projets ont été concrétisés avec succès. Le projet microcrédit, qui est soutenu depuis le début par la municipalité de Tétéghem, permet actuellement à six mamans et une grand-mère – déjà aidées par Lueur d'Orient par parrainage – d'améliorer leur niveau de

vie. Il a suffi d'un modeste prêt (200 \$, soit 150 €) investi dans une activité de commerce ou d'artisanat pour que ces dames arrivent à un niveau de revenu qui leur permet de vivre dans la dignité, de leur propre activité. Ces prêts à taux zéro ont été octroyés il y a un an, et les mensualités, que ces dames se font un point d'honneur d'honorer en heure et en temps, ont commencé à être remboursées il y a six mois. L'argent revenant dans la caisse, quelques nouveaux crédits pourront être accordés sous peu. L'association étudie la possibilité de donner un coup de pouce à des jeunes qui étaient aidés par parrainage et qui vont se lancer dans la vie active : eh oui ! Cela fait déjà presque 4 ans pour certains ... Le second projet concernait l'ouverture d'une annexe dans la province de

Takeo, à 90 km de Phnom Penh. Après quelques difficultés, inévitables compte tenu de l'éloignement, du climat et de l'absence d'infrastructure, l'annexe fonctionne plutôt bien maintenant. Il ya actuellement 4 enfants parrainés par des marraines et parrains de la région dunkerquoise. Il est prévu à terme de parrainer une dizaine d'enfants dans ce village rural assez pauvre, mais qui dispose, une fois n'est pas coutume, d'un équipement scolaire correct.

Il est toujours possible de rejoindre l'association Lueur d'Orient à Tétéghem. Tous les renseignements sont sur le **site internet de l'association : www.lueur-orient.org**.

Contact : 10 rue Maxence Van der Meersch
59229 Tétéghem

L'association est d'intérêt général et à ce titre tous les dons et parrainages sont déductibles des impôts à hauteur de 66 % (article 200 du Code Général des Impôts).